



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne, le 2 mars 2018

### **Le Groupe TF1 dénonce la décision unilatérale du Groupe Canal + d'interrompre la diffusion de ses chaînes et de leurs services associés au mépris de ses abonnés.**

Le Groupe TF1 est scandalisé par la décision unilatérale du Groupe Canal + de priver ses abonnés des chaînes TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films, LCI et MyTF1.

Cette décision est d'autant plus incompréhensible que le Groupe Canal + est autorisé à les diffuser, le Groupe TF1 n'ayant jamais demandé à ce que ses chaînes et son service replay soient coupés, mais avait au contraire proposé une poursuite des négociations.

Le Groupe TF1 déplore que les clients du Groupe Canal +, **qui payent pour recevoir les chaînes TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films, LCI et MyTF1** dans le cadre de leur abonnement, soient pris en otage.

Le Groupe TF1 demande au Groupe Canal+ de prendre en compte **l'intérêt légitime de ses abonnés CANAL et TNT SAT**.

Il rappelle que les téléspectateurs peuvent retrouver les chaînes ainsi que leur replay sur MyTF1.fr et via l'application MyTF1 sur mobile et tablette. Les chaînes restent disponibles sur la TNT et chez d'autres distributeurs.

---

*Le Groupe TF1 diffuse sur l'ensemble du territoire français gratuitement ses programmes sur des fréquences nationales relevant du domaine public (TNT).*

*C'est le Groupe Canal + qui a substitué auprès de ses abonnés la diffusion gratuite pour vendre les chaînes du Groupe TF1 aux téléspectateurs sous forme d'abonnement. C'est à ce titre que le Groupe TF1 demande une rémunération au Groupe Canal +. Cette demande n'est en aucun cas abusive.*

#### GROUPE TF1

DIRECTION DE LA COMMUNICATION PUBLICITE ET DIVERSIFICATION – Sophie DANIS - [sdanis@tf1.fr](mailto:sdanis@tf1.fr)

DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - [comfi@tf1.fr](mailto:comfi@tf1.fr)

@GroupeTF1

